



## Organismes de collaboration transfrontalière et intercantonale

**Le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF) soutient le Conseil d'Etat dans sa politique de défense et de promotion des intérêts genevois sur les scènes fédérales, intercantionales et régionales.**

### Organisations transfrontalières

Partageant près de 90% de sa frontière avec la France, le canton de Genève s'est depuis longtemps engagé dans la collaboration transfrontalière. Il co-préside depuis 1973, aux côtés de la préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le [Comité régional franco-genevois](#). Cette instance est le lieu d'échange et de gouvernance entre partenaires de la région transfrontalière. Il définit les orientations stratégiques du développement de l'espace de vie transfrontalier, donne les impulsions nécessaires à la réalisation de projets d'intérêt commun et arbitre les questions de voisinage.

Centre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, le canton de Genève construit avec ses partenaires français et vaudois le [Grand Genève](#) depuis 2004 et le lancement du premier Projet d'agglomération, Afin d'offrir un espace de vie de qualité, les territoires impliqués se sont dotés en 2013 d'un organe de coopération et de concertation (le Groupement local de coopération transfrontalière Grand Genève) qui permet de concrétiser l'agglomération en matière de mobilité, d'aménagement du territoire et d'environnement.

Les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que les cantons de Genève, Valais et Vaud ont créé en 1987 le [Conseil du Léman](#). Ces cinq territoires du pourtour du lac Léman mettent en place et assurent le suivi de projets transfrontaliers permettant l'émergence d'une identité culturelle lémanique.

Le canton de Genève participe activement au programme européen de coopération territoriale [INTERREG](#). Ce dernier est un outil de financement précieux pour des projets d'intérêt régional, grâce à la mise à disposition de fonds fédéraux et européens pour les acteurs locaux qui décident de lancer des démarches transfrontalières.

Enfin, l'Etat de Genève participe à la gouvernance de l'exploitation du [Téléphérique du Salève](#) au sein d'une structure juridique transfrontalière franco-genevoise chargée de sa gestion. Cette structure met en œuvre, en collaboration avec un exploitant et un restaurateur, des actions ciblées de communication et d'animations afin de renforcer l'attractivité de ce site naturel emblématique de notre région

### Organisations intercantionales et fédérales

En matière de coordination intercantonale, la [Conférence des Gouvernements cantonaux](#) (CdC) est la plateforme politique qui assure la représentation des intérêts des 26 cantons à l'échelle nationale. Elle coordonne leurs actions dans les principaux dossiers de politique intérieure et extérieure, dont la politique européenne.

Le canton de Genève est en charge l'intergroupe parlementaire Genève Internationale au Parlement fédéral. Co-présidé par les 4 partis politiques représentés au Conseil fédéral, cet

intergroupe permet d'aborder régulièrement sur la scène fédérale des thématiques importantes touchant de près la Genève internationale.

A l'échelon de la Suisse occidentale, les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud ont fondé en 1993 la [Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale](#) (CGSO). Elle assure l'échange d'informations et mène des actions conjointes entre ses membres auprès des autres organes intercantonaux et des autorités fédérales.

Plus spécifiquement avec le canton de Vaud, le Conseil d'Etat s'engage à défendre le dynamisme et les conditions-cadres de l'arc lémanique sur la scène fédérale. La [Métropole lémanique](#), créée en 2011, concentre ses efforts sur les dossiers de mobilité – rail et route –, de santé, d'accueil des organisations internationales et des fédérations sportives, ainsi que les dossiers relatifs à la formation et à la recherche.